

Rapports économiques et sociaux, novembre 2023

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 22 novembre 2023

Au total, cinq nouveaux articles sont diffusés aujourd'hui dans la publication *Rapports économiques et sociaux*.

Participation au marché du travail et situation d'emploi des parents ayant de jeunes enfants

Dans le cadre du budget de 2021, le gouvernement du Canada a investi 27,2 milliards de dollars pour créer un système pancanadien d'apprentissage et de garde de jeunes enfants (AGJE). L'un des objectifs est d'aider les parents de jeunes enfants à participer au marché du travail. Des données indiquent que la mise en place de services de garde universels à faible coût au Québec a augmenté l'emploi des mères ayant des enfants d'âge préscolaire.

Dans le numéro d'aujourd'hui, deux articles portent sur la relation entre la garde d'enfants et l'emploi des parents.

Près de 70 % des familles comptant un couple ayant de jeunes enfants comportent deux parents ayant un emploi

L'étude intitulée « [Participation au marché du travail des parents ayant de jeunes enfants](#) » examine les profils d'emploi des familles avec de jeunes enfants âgés de 0 à 5 ans avant la mise en œuvre du système pancanadien d'AGJE. En 2021, 68 % de toutes les familles comptant un couple ayant de jeunes enfants avaient deux parents en emploi. Le pourcentage de couples à deux revenus parmi les familles augmentait à 75 % lorsque le plus jeune enfant avait entre 6 et 12 ans, mais il était inférieur à celui des couples sans enfants (84 %). Cette année-là, le taux d'emploi des mères dans les familles monoparentales ayant de jeunes enfants était de 62 %.

Le Québec comptait une plus grande proportion de couples à deux revenus, en particulier deux parents travaillant à temps plein, parmi l'ensemble des familles ayant de jeunes enfants. La province affichait également un taux d'emploi plus élevé chez les mères dans les familles monoparentales ayant de jeunes enfants. Les familles dont les mères sont nées au Canada (75 %) étaient plus susceptibles d'avoir deux revenus que celles dont les mères sont immigrantes (57 %). Une faible proportion des mères ayant de jeunes enfants qui ne travaillaient pas étaient au chômage ou n'étaient pas sur le marché du travail, mais voulaient un emploi. Les résultats indiquent que le système pancanadien d'AGJE pourrait exercer une influence différente sur les profils d'emploi des parents ayant des caractéristiques distinctes.

Dans l'ensemble, 90 % des mères qui retournent au travail après leur congé parental retournent chez le même employeur

Le retour ou non des mères chez le même employeur après l'arrivée d'un nouvel enfant est un élément important de la compréhension du parcours de ces dernières au chapitre du salaire et de la carrière. L'article intitulé « [Situations d'emploi et modes de garde d'enfants des mères qui retournent au travail après un congé parental](#) » examine la question de savoir si la situation d'emploi des mères et les modes de garde d'enfants à leur retour au travail après un congé parental différaient entre deux cohortes de mères, soit les cohortes de mères de 2009 et de 2019.

En 2019, parmi les mères retournant au travail dans les 18 mois suivant le début de leur congé, 9 mères sur 10 (90,9 %) sont retournées ou prévoient retourner chez le même employeur, et 80,3 % des mères s'attendaient à ce que leur situation d'emploi (heures, horaire ou milieu de travail) soit la même qu'avant leur congé.

Bien que les profils d'emploi des mères soient restés les mêmes de 2009 à 2019, leurs modes de garde d'enfants ont changé. Le pourcentage de mères qui prévoient utiliser des garderies est passé de 42,3 % pour la cohorte de mères de 2009 à 50,5 % pour la cohorte de mères de 2019. Le pourcentage a augmenté tant au Québec (passant



de 50,6 % à 60,7 %) qu'ailleurs au Canada (passant de 39,0 % à 46,7 %). Le pourcentage de mères comptant sur un ami ou une personne apparentée a diminué au Québec (passant de 19,4 % à 12,5 %), mais il a augmenté dans le reste du Canada (passant de 23,4 % à 27,8 %).

Environ le quart des titulaires de permis d'études postsecondaires ne se sont pas inscrits à des programmes d'études postsecondaires financés par l'État

La croissance rapide du nombre d'étudiants étrangers a suscité des préoccupations quant à son incidence sur les établissements d'enseignement, le marché de l'emploi et le logement abordable au Canada. Pour comprendre pleinement cette incidence, il faut avoir une meilleure connaissance de la fréquentation scolaire de ces étudiants et de leur activité sur le marché du travail. L'article intitulé « [Caractéristiques des étudiants étrangers de niveau postsecondaire qui ne se sont pas inscrits à un programme d'études postsecondaires financé par l'État](#) » met en lumière les activités et les caractéristiques sociodémographiques des titulaires de permis d'études postsecondaires qui n'étaient pas inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire financés par l'État.

Parmi les titulaires de permis d'études postsecondaires en 2019, 24 % n'étaient pas inscrits à des programmes d'études postsecondaires financés par l'État. Le taux de titulaires de permis d'études postsecondaires non universitaires qui n'étaient pas inscrits (30 %) était plus élevé que celui des titulaires de permis d'études universitaires (12 %). Parmi les personnes qui n'étaient pas inscrites à des programmes d'études postsecondaires financés par l'État, au moins 54 % des personnes avaient participé à d'autres activités d'études ou de travail au Canada. Parmi ces dernières, certaines (au moins 22 %) avaient étudié à l'école, peut-être dans des collèges privés, et d'autres (33 %) avaient travaillé avec ou sans permis de travail. Des proportions plus importantes d'étudiants étrangers avaient l'intention d'étudier en Colombie-Britannique (31 %), venaient de l'Inde (48 %) et étaient titulaires d'un permis pour la première fois (42 %). Lorsqu'ils étaient employés, une proportion relativement plus importante d'entre eux travaillait dans des industries mal rémunérées, dont le commerce de gros et de détail (22 %) et les services d'hébergement et de restauration (31 %).

La plupart des immigrants participant au Programme des candidats des provinces restent dans leur province ou territoire prévu la première année

Un des objectifs du Programme des candidats des provinces (PCP) est d'améliorer l'établissement des immigrants économiques dans les provinces et les territoires. L'étude intitulée « [Programme des candidats des provinces : maintien en poste dans la province d'admission](#) » a révélé qu'un pourcentage élevé (89 %) d'immigrants économiques arrivant dans le cadre du PCP en 2019 étaient restés dans leur province ou territoire prévu à la fin de leur année d'admission. Cependant, on observe une grande variation selon la province ou le territoire, allant de 69 % pour l'Île-du-Prince-Édouard à 97 % pour l'Ontario. Parmi les candidats des provinces qui résidaient dans une province à la fin de leur année d'admission, de 39 % (Île-du-Prince-Édouard) à 94 % (Ontario) des candidats étaient restés dans cette province cinq ans plus tard. Même après avoir tenu compte des caractéristiques sociodémographiques et des taux de chômage provinciaux, d'importantes différences provinciales dans les taux de rétention demeuraient.

Le PCP est devenu le plus grand programme de sélection des immigrants économiques au cours des dernières années. Au sein des provinces et des territoires, les taux de rétention des immigrants du PCP au cours de la première année et de la cinquième année suivant l'immigration étaient semblables à ceux des immigrants admis dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et dans le cadre de la catégorie de l'expérience canadienne.

La majorité des couples d'immigrants nouvellement arrivés ayant des enfants de moins de 18 ans produisent des déclarations de revenus T1 peu après leur arrivée

Les immigrants nouvellement arrivés au Canada peuvent retarder la production d'une déclaration de revenus au moment de s'établir dans un nouveau pays, mais ils peuvent ainsi passer à côté d'avantages fiscaux auxquels ils sont admissibles. L'étude intitulée « [Taux de déclaration de revenus des immigrants nouvellement arrivés au](#)

Canada : tendances et aperçu » a révélé que 85 % des couples dont les deux conjoints étaient âgés de 25 à 64 ans, qui sont arrivés au cours de la période allant de 2017 à 2019 avec des enfants de moins de 18 ans, ont produit des déclarations de revenus T1 au cours de l'année de leur arrivée ou l'année suivante.

Parmi les catégories d'immigration, les familles pour lesquelles le demandeur principal était un réfugié affichaient le taux de déclaration le plus élevé (96 %), tandis que celles pour lesquelles le demandeur principal était un travailleur qualifié du volet fédéral affichaient le taux le plus bas (74 %). Les familles pour lesquelles le demandeur principal n'avait pas de diplôme universitaire (91 %) étaient plus susceptibles de faire une déclaration que celles pour lesquelles le demandeur principal avait un diplôme d'études supérieures (79 %). L'émigration internationale pourrait expliquer certaines de ces différences, mais elles sont difficiles à mesurer avec certitude compte tenu des sources de données disponibles.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3701](#), [4428](#) et [5057](#).

Il est maintenant possible de consulter le numéro de novembre 2023 de *Rapports économiques et sociaux*, vol. 3, no 11 ([36280001](#)), qui comprend les articles intitulés « [Caractéristiques des étudiants étrangers de niveau postsecondaire qui ne se sont pas inscrits à un programme d'études postsecondaires financé par l'État](#) », « [Programme des candidats des provinces : maintien en poste dans la province d'admission](#) », « [Participation au marché du travail des parents ayant de jeunes enfants](#) », « [Taux de déclaration de revenus des immigrants nouvellement arrivés au Canada : tendances et aperçu](#) » et « [Situations d'emploi et modes de garde d'enfants des mères qui retournent au travail après un congé parental](#) ».

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).